



12 mars 2021

Communiqué de presse

## **Le mécanisme d'ajustement carbone voté au Parlement européen n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques**

Réuni cette semaine en session plénière, le Parlement européen s'est prononcé sur l'introduction d'un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**. Si notre délégation défend le principe d'une telle mesure, la proposition votée ne permet pas de répondre aux objectifs en termes de réduction d'émission de CO<sub>2</sub>. Pire encore, elle entérine le développement d'un mécanisme **contre-productif** dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières vise à assurer que les importateurs paient le même prix carbone que les producteurs européens sur le marché unique. **Objectif : éviter les « fuites carbone »**, c'est-à-dire la délocalisation des productions dans des pays appliquant des normes moins contraignantes que l'Union européenne en matière climatique. Un tel mécanisme aurait pu constituer le premier jalon d'un protectionnisme écologique et solidaire. Problème : il n'en est rien.

En effet, le texte adopté propose **l'extension du marché carbone déjà existant aux importations**, bien que celui-ci ait montré depuis sa création, son inefficacité totale.

De plus, en votant pour le maintien des allocations de droits à polluer gratuits... aux entreprises polluantes, le Parlement européen permet aux entreprises de continuer à engranger des milliards d'euros, tout en ne réduisant aucunement leurs émissions de CO<sub>2</sub>. **Un non-sens climatique absolu !**

Selon Manuel Bompard, *"Le marché carbone de l'Union européenne existe déjà depuis des années : nous pouvons donc juger son bilan. Par un système de quotas gratuits, il a encouragé des stratégies de revente des droits à polluer qui ont permis aux industries les plus polluantes d'empocher 25 milliards d'euros de bénéfice. En raison d'un prix du carbone bien trop faible sur le marché, il n'a pas contribué de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. **Alors pourquoi demander l'extension d'un système qui n'a pourtant pas rempli ses objectifs ?**"*

Enfin, sont exclues les émissions produites par le transport liées aux importations. Impossible dès lors de réellement favoriser les productions écologiques et de proximité, jalon pourtant indispensable à la bifurcation écologique.

Notre délégation propose la création d'un mécanisme couvrant toutes les importations et les émissions liées au transport. Elle défend également un système complémentaire de planification de réduction de toutes les émissions, domestiques comme importées.

Le mécanisme voté cette semaine n'est donc pas suffisant. Une fois encore, le Parlement européen **ne se montre pas à la hauteur de l'urgence climatique et environnementale.**

### **La délégation France insoumise au Parlement européen**

#### **Contact Presse : délégation France insoumise**

Cassandra Serier - +33 6 48 75 49 32

#### **Contact Presse : La France insoumise**

Zoé Abrahams - +33 7 77 37 51 46